

# ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

La secrétaire de séance Madame DHAUSSY Francine  
Délibération n°22-09-05

**Objet : Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le Vendredi -02 SEPTEMBRE 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

**Etaient présents :** BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid/ CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine/ PENAUD Patrick/ DUPONT Brigitte/ FLAMEY Martine/ ROCQ Gilles/ ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle/ COZETTE Bruno/ MATER Rudy/ COSSART Morgan/ BLAMPAIN Evan/ DUVIVIER Laurent/ HOUPE Loïc/ CAREMIAUX Sylvie/ DOLEZ Hélène/ LEVREZ Jacqueline

**Etaient représentés :** GABET Jérémy / WATTIER Christiane

**Etaient absents :** -

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DHAUSSY Francine est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXPOSÉ :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°D21082 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 avril 2021 relative à la politique de solidarité communautaire et à contribution de la CAPH au soutien de projets stratégiques et structurants pour le territoire par la reconduction d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la loi n°2004-809 susvisée,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- SOLLICITER de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations d'investissement suivantes :
  - Réaménagement des espaces de travail et création de nouveaux bureaux dans la mairie
  - Réfection des toitures de bâtiments communaux

Les plans de financement de ces différentes opérations sont annexés à la présente délibération.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

Et que les projets présentés feront l'objet d'un examen auprès de la commission finances au regard des critères retenus par cette dernière (délibération D21082) notamment en matière d'investissement structurant et seuil d'éligibilité des projets au regard de la démographie de chaque commune membre.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la possibilité de solliciter la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
- Publié sur le site Internet le : 20 septembre 2022
- Envoyé et reçu au contrôle de légalité le : 16 septembre 2022
- Numéro unique de télétransmission : 059-215905647-20220908-22\_09\_05-DE



**Signatures :**

Le Maire,

Le(la) secrétaire de séance,